

Remettre le navire à flot : l'invisible travail de deux années

Lors du conseil municipal du 28 septembre, la majorité a soumis au vote la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

« L'originalité » de l'équipe municipale précédente, c'est de ne l'avoir jamais fait alors que la loi l'y obligeait depuis 2014.

Des retards de ce type, le fruit de 25 ans d'inaction, nous en avons dans tous les domaines. Songeons à la tarification des activités péri- et extra-scolaires dont la délibération datait de 1979. Nous l'avons revue.

Songeons à la crèche Charles-de-Gaulle dont la fermeture était recommandée depuis 1994. Là encore, nous avons fait le nécessaire pour sauver les berceaux. Songeons encore à l'école Allende, dont les travaux sont nécessaires depuis longtemps, aux erreurs de déclarations en matière de vidéoprotection, aux travaux jamais finis du gymnase Ostermeyer, à la garantie décennale déclenchée pour la façade du conservatoire, à Saint-Hilaire-de-Riez laissé à l'abandon...

Idem pour l'administration : des logements de fonction sans justification, l'absence de procédure pour les marchés publics, l'inexistence de certains services, le manque de documents structurants (schéma directeur pour le patrimoine, plan pluriannuel d'investissement, plan des mobilités...).

Tout ce travail, souvent invisible mais toujours indispensable, nous le menons pour améliorer le service public d'aujourd'hui et penser les investissements de demain.

La majorité municipale